



222

N° 245

A. Marionnet (XIX^e-XX^e siècle)
BUSTE DE JEUNE FILLE

Épreuve en régule à patine bronze
sur un piédoche en marbre
Signé sur l'épaule
H : 33 ; L : 21 ; P : 13 cm

1 500/1 800 F

N° 246

Michel-Ange (1475-1564), d'après
« LAURENT DE MÉDICIS »

Épreuve en bronze à patine brune
sur un socle en marbre noir
Signé sur le côté
H : 38 ; L : 13,5 ; P : 15 cm

6 000/8 000 F

N° 247

M. Miller (né en 1877)
BUSTE DE FEMME, 1928

Sculpture en marbre
Signé et daté sur le côté
H : 60 ; L : 40 ; P : 20 cm

5 000/6 000 F

N° 248

Louis et François Moreau
(XIX^e-XX^e siècle)

« PALMA NOBILIS »

Épreuve en régule à patines brune et
mordorée sur un socle en marbre vert
Signé sur la terrasse sur le côté
H : 63 ; L : 36 ; P : 14 cm

1 500/1 800 F



250

223

242



238

218

241

N° 249

Alphonse-Henri Nelson (né en 1854)
« LA FANEUSE »

Épreuve en bronze à patine argentée sur
un socle en bronze doré
H. Luppens et Cie éditeur
Signé sur le socle derrière
H : 26,5 ; L : 15 ; P : 11,5 cm

5 000/6 000 F

N° 250

Yves Pires (né en 1958)
« L'ATTENTE »

Sculpture en bronze à patine bleu nuancée
Delval fondeur
Signé et numéroté 1/8 en bas devant
H : 16 ; L : 8 ; P : 15 cm

(Voir la reproduction ci-dessus)

10 000/12 000 F

N° 251

Sklavos (1927-1967)
« TOURBILLON », 1965

Sculpture en bronze à patine bleu foncé
Godard fondeur
Signé et numéroté 2/8 sur la tranche de
la terrasse
H : 45 ; L : 16 ; P : 10 cm

Expositions :

Le marbre original est conservé au musée de
Dijon dans la collection Pierre Granville.

« Hommage à Sklavos », Galerie Cahiers
d'Art de Christian et Yvonne Zervos, du
22 mars au 4 mai 1968 (parallèlement à
l'exposition rétrospective de son œuvre
« Grandes Sculptures » dans le parc du
Musée Rodin du 20 mars au 22 avril 1968).
« Sklavos », Galerie Zoumboulakis, Athènes,
1981 (reproduit au catalogue).



251

Note :

Onze œuvres de Sklavos ont figuré dans l'exposition « Les artistes méditerranéens dans le legs Zervos » à la Fondation Christian et Yvonne Zervos, Mairie de Vézelay, du 10 juillet au 4 octobre 1998 (aux côtés d'œuvres de Picasso, Miro, Gonzalès, Severini, Balla...).

Une étude sur l'artiste sera remise à l'acquéreur.

(Voir la reproduction ci-dessus)

20 000/25 000 F

N° 252

E. Tarrech (XXe siècle)

ÉLÉPHANT

Épreuve en bronze à patine brune
sur une terrasse en marbre noir

Signé sur la terrasse

H : 28 ; L : 24 ; P : 10 cm

2 500/3 000 F



Catherine Charbonneaux

Commissaire - Preneur

Calendrier de nos prochaines ventes

- | | |
|--|---|
| Jeudi 25 mai
expo mercredi 24 mai
Drouot-Richelieu, salle 8 | Photographies modernes
Atelier A. A. van Uffelen (1895-1983),
pictorialiste belge
<i>expert : Luc Monod</i> |
| Vendredi 9 juin
expo jeudi 8 juin
Drouot-Richelieu, salle 2 | Préhistoire
Antiquités méditerranéennes
<i>expert : Daniel Lebourrier</i>
Art tribal et précolombien
<i>expert : Serge Reynes</i> |
| Mercredi 21 juin
<i>Vente de prestige</i>
expo mardi 20 juin
Drouot-Richelieu, salle 1 | Art moderne et contemporain
Art nouveau - Art déco |
| Vendredi 7 juillet
expo jeudi 6 juillet
Drouot, salle 13 | Art tribal
<i>expert : Serge Reynes</i> |
| Jeudi 20 juillet
expo mercredi 19 juillet
Drouot, salle 15 | Meubles et objets d'Art
Tapis et tapisseries |

Pour inclure des lots dans ces ventes

Pour recevoir le catalogue

Tél. : 01.43.59.66.56

Fax : 01.42.56.52.57

www.catherine-charbonneaux.com

Estimation gratuite sur photographie à l'étude



CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite expressément au comptant. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes et frais suivants : 10,764 %. Il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la T.V.A.

Lorsque le bien vendu doit être exporté vers un pays tiers à l'Union Européenne, l'acheteur doit le signaler au commissaire-priseur dès que le bien lui a été adjugé.

Si l'acheteur ne confie pas au commissaire-priseur les formalités d'exportation, il doit verser le montant de la TVA entre les mains du commissaire-priseur au moment où ce dernier lui remet le bordereau de vente.

Ce montant sera restitué à l'acheteur lorsque ce dernier aura fait parvenir au commissaire-priseur l'exemplaire n° 3 du DAU d'exportation, visé par la douane du point de sortie ou par un commissionnaire en douane agréé, sur lequel les coordonnées du commissaire-priseur figurent dans la case « expéditeur réel », dans le délai d'un mois à compter de la date du bordereau de vente.

Lorsque l'acheteur est identifié à la TVA dans un autre État-membre de l'Union Européenne, la vente n'est exonérée de TVA que si l'acheteur le demande et si le commissaire-priseur détient des justificatifs suffisants de l'expédition du bien vendu de France vers l'autre État-membre.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur.

Aucune réclamation ne sera recevable sur l'état des objets, restaurations d'usage et petits accidents, les expositions successives ayant permis l'examen des œuvres. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif et ne seront pas garanties. L'état des cadres n'est pas garanti. Les restaurations d'usage et rentoilages sont considérés comme des mesures conservatrices n'entraînant pas de dépréciation.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès-verbal.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur qui aura l'obligation de payer comptant et de remettre ses nom et adresse. En cas de double enchère, le commissaire-priseur se réserve le droit de remettre immédiatement l'objet aux enchères et d'adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Délivrance des objets :

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Les achats pourront être remis sur place aux acquéreurs à l'issue de la vente et le lendemain de la vente jusqu'à 10 heures à l'Hôtel des Ventes sous l'expresse condition d'un paiement comptant. En cas de paiement par chèque, l'acheteur doit avoir présenté avant la vente des références bancaires ou fourni une lettre accreditive de sa banque.

A défaut, la délivrance de l'objet ne s'effectuera qu'à l'encaissement du chèque seulement. Les acquéreurs non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par **virement**

Compte de Maître Catherine Charbonneaux

N° 30004 00828 25111028 76 - Banque B.N.P. - Paris Agence Centrale - 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

Les achats non retirés seront entreposés au magasinage de l'Hôtel des Ventes Drouot-Richelieu, 9, rue Drouot, 75009 Paris (heures d'ouverture : 8 h-10 h/12 h-13 h/15 h-17 h 30). L'ensemble des frais (garde et assurance) sera à la charge de l'acquéreur et facturé directement par l'Hôtel des Ventes. L'acheteur doit se munir au préalable du bordereau d'adjudication qui lui sera remis après paiement à l'Étude, 134, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. Expédition et transport sont à la charge des acquéreurs et sous leur seule responsabilité.

Le commissaire-priseur exécute tout ordre d'achat, sans aucune garantie d'exécution. Les ordres d'achat doivent être donnés par écrit à l'Étude, 134, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, avec les références bancaires nécessaires au moins quatre jours avant la date de la vente. Passé ce délai, l'ordre d'achat ne sera pas exécuté. Les ordres d'achat par téléphone, pour être pris en compte, doivent être impérativement confirmés par écrit avec une limite à l'enchère.



Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A.

14110 Condé-sur-Noireau (France)

N° d'imprimeur : 45920 - Dépôt légal : mai 2000

Imprimé en U.E.

